

TACTICAL LANDING

LE CADEAU EMPOISONNÉ!

La Société du Cheval Anglo-Normand et le S.E.P.T. alertent aujourd'hui les professionnels de la filière hippique sur les conséquences juridiques, zootechniques et économiques de la possible ouverture du Livre Généalogique du Trotteur Français. Cette décision pourrait avoir des répercussions graves sur l'intégrité de la race et sur l'ensemble des activités liées aux courses de trot en France.

Alors que le danger d'une augmentation des taxes sur les paris hippiques est loin d'être écarté, une décision de la SETF, prise dans la plus grande opacité et la plus grande précipitation, pourrait porter un coup fatal au Trot en France.

La SETF* envisage d'autoriser la reproduction de l'étalon américain Tactical Landing en offrant des saillies à prix réduit en 2025 et 2026. Une telle initiative, associée à la méthode du transport de sperme congelé, soulève des questions majeures concernant la conformité avec le règlement européen n° 2016/1012 et le maintien de la spécificité du Trotteur Français.

* Société d'Encouragement du Trotteur Français

Une ouverture du Livre Généalogique qui ne dit pas son nom.

La prétendue opportunité TACTICAL LANDING cache en réalité une ouverture pure et simple du Livre Généalogique. Le caractère prétendument dérogaire de cette décision cache bien mal le but réel qui est l'ouverture du Livre Généalogique.

Ce but était annoncé il y a 2 ans lors des assises de l'élevage, mais la SETF avait reculé face à l'opposition des socioprofessionnels.

Le cheval TACTICAL LANDING est un cheval de Troie à son corps défendant, mais des obstacles juridiques pourraient se mettre en travers de sa route.

Une inscription de TACTICAL LANDING comme reproducteur se heurte à la législation européenne.

La réglementation européenne, en particulier le règlement européen n° 2016/1012, impose des conditions strictes pour garantir la pureté des races. Cette réglementation, conçue pour préserver les races pures et améliorer leurs performances, est fondamentale pour le statut juridique du Trotteur Français.

En l'état, le programme de sélection du Trotteur Français ne mentionne pas l'introduction de sang étranger, comme celui de la race Standardbred, auquel appartient Tactical Landing. Cette absence de mention pourrait rendre illégale toute décision d'autoriser l'inscription des produits issus de cet étalon au Livre Généalogique, menaçant ainsi l'intégrité de la race.

Transport de sperme congelé : un choix risqué et contestable

Le projet de la SETF inclut également l'utilisation du transport de sperme congelé pour permettre l'introduction du sang de Tactical Landing en France.

Le règlement du Livre Généalogique du Trotteur Français n'autorise pas actuellement l'insémination par semence congelée (article 7 du règlement du Livre Généalogique). L'autorisation de cette pratique

pour un étalon de race différente pourrait entraîner une ouverture de facto du Livre Généalogique à d'autres reproducteurs non conformes aux critères actuels.

Cette évolution soulève plusieurs problématiques :

1. Conformité avec le règlement européen n° 2016/1012 : Ce texte impose que toute modification substantielle des méthodes de reproduction, telle que le recours au sperme congelé, soit strictement justifiée par l'amélioration ou la préservation de la race. Or, la proportion de gènes Standardbred déjà présente chez le Trotteur Français (estimée à 12 % en 2005) questionne l'utilité de cette mesure pour améliorer la race, ce qui pourrait contrevenir aux exigences européennes.

2. Rien ne démontre à ce jour qu'une nouvelle introduction du sang Standardbred améliorerait la race du Trotteur Français, déjà considéré comme le plus rapide, le plus résistant et le plus résilient des chevaux de trot, en particulier en trot monté.

3. Le seul apport du Standardbred serait la précocité, qui corrélativement affecterait la longévité de la carrière des trotteurs. Nulle amélioration en perspective, mais plutôt une fragilisation de la race.

4. La SETF ne pourra argumenter que cette ouverture du Livre Généalogique est justifiée par la préservation de la race, dont le cheptel est très largement suffisant pour les besoins actuels.

5. Enfin, un risque de discrimination : Actuellement, les éleveurs utilisant le sperme congelé d'étalons Trotteur Français ne peuvent faire inscrire leurs produits au Livre Généalogique français. L'introduction dérogatoire de Tactical Landing pourrait être perçue comme une mesure discriminatoire et créer un précédent incitant les éleveurs utilisant de la semence congelée à revendiquer des droits similaires. Ce qui est dérogatoire deviendrait alors général.

Conséquences pour les courses et les encouragements

Si cette ouverture est entérinée, elle pourrait fragiliser le modèle des courses réservées aux Trotteurs Français, qui bénéficient actuellement d'un statut spécial en vertu de la directive européenne n° 90/428. Cette directive permet aux États membres d'organiser des courses réservées aux chevaux inscrits dans un Livre Généalogique spécifique, dans le but d'améliorer la race concernée.

Cependant, si la spécificité de la race Trotteur Français venait à être remise en cause par l'introduction de sang Standardbred, la France pourrait perdre le droit de réserver ces compétitions aux seuls Trotteurs Français. Une telle évolution aurait des conséquences catastrophiques pour les éleveurs et les entraîneurs français, qui verraient augmenter la concurrence étrangère sur leur marché.

En outre, l'introduction du transport de sperme congelé pourrait également avoir un effet sur la répartition des gains dans les courses. Actuellement, près de 84 % des allocations sont réservés aux chevaux inscrits dans le Livre Généalogique du Trotteur Français, une répartition qui ne respecte pas la directive n° 90/428 (limitant cette part à 20 %). L'ouverture envisagée pourrait mettre fin à ce statu quo, entraînant une baisse significative des revenus pour la filière française.

A ce titre, le courrier du Ministère de l'Agriculture, remis aux membres du Comité quelques minutes avant de voter sur l'opportunité de la proposition de la SETF, est en total décalage avec la réalité et les enjeux de la filière. Il y a manifestement une méconnaissance de la réglementation européenne inquiétante.

Quelles actions pour défendre la filière ?

Les associations Société du Cheval Anglo-Normand et S.E.P.T. envisagent d'engager plusieurs actions judiciaires pour bloquer cette évolution.

Elles prévoient de saisir le Tribunal Administratif pour contester la modification du règlement du Livre Généalogique et la légalité de l'utilisation du sperme congelé dans ce contexte.

Elles estiment que la SETF outrepassé ses prérogatives en ne respectant pas les règles européennes et françaises en matière de reproduction animale.

Les associations en appellent également au Ministère de l'Agriculture, à qui elles demandent parallèlement un rendez-vous pour aborder ce sujet primordial.

Paris, le 15 octobre 2024

Jean-Pierre Viel
Président de l'Anglo Normand

Jean-Yves Lhéreté
Président du SEPT